



Liminaire *FS - CSA local de la direction des Vosges*

Monsieur le Président

Les élections du 8 décembre dernier ont confirmé la position de Solidaires Finances Publiques comme première organisation syndicale de la DGFIP. Au niveau de notre direction, ***notre organisation syndicale a recueilli 37,5 % des votes exprimés.***

Malgré des modalités d'organisation de ces élections largement perfectibles, les organisations syndicales de la DGFIP, et plus particulièrement Solidaires Finances Publiques, en sortent renforcées et légitimées. Le taux de participation de 70,27 % à ce scrutin démontre une fois de plus l'attachement des agentes et agents de la DGFIP à la démocratie sociale et à un syndicalisme de proximité, force de propositions et combatif.

Cet esprit de combat est d'autant plus important que s'installent à compter de cette année 2023 les nouvelles instances issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui affaiblit les droits, garanties des personnels et fragilise leur défense. La conception qu'elle emporte du dialogue social est très en deçà des urgences sociales, et démontre une fois encore que l'État employeur cherche, avant tout, à aseptiser les phases de discussions et de concertations, et à minimiser toutes formes de négociations sauf à les enfermer dans un carcan d'accord collectif.

La dite loi étant déjà structurante à bien des égards, notamment avec les lignes directrices de gestion, la DGAFP n'a pas jugé opportun de mettre à disposition tant aux administrations qu'aux élu.es que nous sommes, les outils permettant d'enclencher dès le 1^{er} janvier 2023 le bon fonctionnement des nouvelles instances.

Ainsi, l'annonce d'un projet type de règlement intérieur (RI) pour les CSA qui a été présenté en mars 2023 est tout simplement inacceptable.

Pour Solidaires Finances Publiques, la mise en place d'une nouvelle instance, et a fortiori le CSA, doit, quoi qu'il en soit et quoi qu'il en coûte, s'appuyer sur des règles et des pratiques plus favorables que celles qui émaneront du RI type de la DGAFP.

Nous estimons également qu'il est nécessaire que les pratiques qui antérieurement s'appliquaient dans les CT et CHSCT demeurent. Ce sont des acquis qui ne doivent pas être perdus.

Dans tous les cas, Solidaires Finances Publiques, au plan national comme au plan local, mettra tout en œuvre pour faire vivre et avancer les revendications des agentes et agents de la DGFIP dans toutes les instances de dialogue social, et par tous les moyens que nous jugerons adaptés.

Cette année 2023 s'est engagée sous de bien tristes auspices, avec notamment les conséquences de la loi de finances, qui frappe une fois encore la DGFIP et notre direction en matière de suppressions d'emplois. Sur ce point, nous réaffirmons que pour Solidaires Finances Publiques aucune suppression d'emplois n'est légitime. C'est pour cette raison que nous n'avons pas participé au CSAL dédié car nous ne pouvons apporter le moindre crédit à votre vision déstructurante et mortifère de la DGFIP, de ses missions, de ses structures et des conditions de travail de ses agents et agentes.

Dès lors, la déclinaison actée par la Direction locale des suppressions d'emploi ne relève que de votre seule responsabilité, mais sachez que rien dans les faits, rien dans les réalités des services, rien dans l'exercice des missions, rien dans les attentes des usagers, rien dans les logiques de chaînes de travail, rien en matière d'amélioration des conditions de travail, ne justifie vos arbitrages.

Ainsi, pour 2023, Solidaires Finances Publiques poursuivra sa mission d'information et de sensibilisation des personnels afin de construire, avec elles et eux, les propositions et les rapports de force indispensables pour donner à la DGFIP tous les moyens nécessaires à son bon fonctionnement et au respect des droits et garanties des personnels. De plus, nous réaffirmerons l'importance, au regard de l'étendue et de la technicité de nos missions, de stopper les suppressions d'emplois, de recourir exclusivement à des recrutements par concours et non à des emplois contractualisés car précaires, à revaloriser significativement le régime indemnitaire de tous les agents, et ce en dehors de toute logique de mérite individuel. En effet, si depuis des années la DGFIP tient le choc face à toutes les charges qui lui incombent, c'est bien par la force de son collectif, et c'est ce collectif et donc l'ensemble des agents et des agentes qui doit être reconnu dans sa globalité.

Avec le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) qui s'annonce, Solidaires Finances Publiques continuera de porter ses ambitions pour la DGFIP. Nous porterons aussi avec force et détermination nos ambitions pour les personnels, car du côté des pouvoirs publics et de la DGFIP en particulier ils ont été les grands oubliés et méprisés de la période qui vient de s'écouler., marquée par une crise sanitaire sans précédent, et maintenant une crise économique où le pouvoir d'achat est mis à mal, notamment pour les agents et agentes de la fonction publique.

Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques tient à formuler quelques vœux complémentaires pour 2023 :

- tout d'abord, le renforcement des mesures de protection et de sécurité pour les personnels. L'incendie du Centre des finances Publiques de Bron (69), dans la nuit du 30 au 31 mars dernier, traumatisant dans la période et préjudiciable aux agents et agentes de la DGFIP ainsi qu'aux contribuables. Le drame du Bullecourt (62) est encore dans tous les esprits, et il doit guider les mesures devant nationalement et localement être prises pour assurer la protection de toutes et tous. Entre temps, à nouveau, un agent d'accueil de la DRFIP de Paris a été agressé sur son lieu de travail. Le temps du déni, le temps de la temporisation face à des agressions jugées parfois comme isolées ou « naturelles » est révolu. Il est de votre responsabilité de faire en sorte que tous les outils à la portée des agents (DUERP, fiches de signalement...) soient pleinement utilisés et exploités. Mais il faut également donner aux agents en charge de missions de contrôle, de recouvrement, d'accueil, les moyens de mener à bien leur mission. Il faut aussi au travers des mesures réglementaires, au regard de l'organisation des structures, vous assurer que les usagers ne soient pas « exaspérés » par l'absence à proximité de services publics et au cas particulier de services de la DGFIP. Ainsi, le réensemencement de nos territoires par des services publics DGFIP de proximité est une impérieuse nécessité. Et ne nous dites pas que les Maisons France Services sont la solution : l'expérience a montré que ce n'était pas le cas.

- au plan local : les 12 suppressions d'emplois auxquelles se rajoutent la fermeture des trésoreries de Bruyères et du Thillot, du SIP de Gérardmer ainsi que du SIE de Remiremont (en plus de toutes les autres fermetures de services et suppressions d'emplois des années antérieures) ne font qu'aggraver ces sentiments d'abandon et de colère qu'éprouve la population vosgienne ainsi que la dégradation des conditions de travail des agentes et agents de la DDFIP des Vosges.

Comme à l'accoutumée, la campagne IR qui va débiter officiellement le 13 avril prochain va marquer un moment fort de la vie de notre administration. Et comme chaque année, elle va conduire un nombre très important de contribuables à la porte de nos services.

Particularité, cette année elle va se dérouler en parallèle ou en simultané avec la campagne "Gérer mes biens immobiliers".

Rappelons de nouveau ce qu'est GMBI (gérer mes biens immobiliers) : il s'agit de la création d'un nouveau service de déclaration en ligne à destination des usagers propriétaires (personnes physiques et morales), mis à disposition sur le portail impots.gouv.fr, depuis leur espace sécurisé.

Ce service permet (théoriquement) de visualiser l'ensemble des propriétés sur lesquelles sont détenus un droit de propriété ainsi que les caractéristiques de chacun de ces locaux (adresse et descriptif du local, nature du local, lots de copropriété) et de déclarer le ou les occupants (obligatoirement avant le 30 juin 2023). Près de 33 millions de biens sont concernés par ce dispositif.

Et aujourd'hui, le nombre d'appels et de questions portant sur la mise en place GMBI est loin d'être anodin puisqu'il représente 75 ou 80 % des appels des centres de contacts, auxquels s'ajoutent les nombreux appels sur l'indemnité carburants et les nombreuses incertitudes sur l'utilisation de l'application pour modifier les demandes des contribuables.

À ceci vont donc s'ajouter, sous peu, les questions et interrogations des contribuables liés à la déclaration des revenus 2022.

Or, si la période COVID avait marqué une décroissance de l'accueil physique au niveau des services de la DGFIP, depuis l'année dernière nous ne pouvons que constater une inversion de cette courbe. Le nombre de contribuables reçu à nos guichets a ainsi fortement augmenté en 2022 avec une hausse de près de 30 % par rapport à 2021. En parallèle les contacts téléphoniques ne faiblissent pas avec une croissance de près de 10 % par an.

Le cumul des deux campagnes risque donc de décupler la réception du public, de créer un embouteillage au niveau des services d'accueil, avec des conditions de travail dégradé et anxiogène pour les agents et agentes.

De plus, la réforme de la fiscalité des travailleurs frontaliers du Luxembourg, liée à la nouvelle convention internationale entre nos deux pays, n'est toujours pas résolue.

Depuis deux ans, la DDFIP des Vosges vient en soutien non négligeable aux départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle qui se heurtent de plein fouet à la décision du ministre Bruno Lemaire. Nous demandons des informations claires et sincères sur ce sujet afin que les agentes et agents de la DDFIP des Vosges, notamment les effectifs des SIP, ne se retrouvent pas devant le fait accompli : ils et elles ne sont pas des variables d'ajustement.

Nous ne pouvons conclure cette déclaration liminaire sans faire un focus particulier sur la réforme des retraites qui, actuellement, est imposée au peuple par l'article 49 alinéa 3 de la constitution malgré 10 journées de très forte mobilisation, qui apparaît comme totalement injuste et qui va à l'encontre de la très grave situation sociale que vit le peuple français.

Seule la justification budgétaire (13 Mds d'euros) est mise en avant par le gouvernement alors que se profile le scandale de la pratique du **CumCum, liée aux versements des dividendes**, par les grandes banques françaises qui spolient la France de 30 Mds d'euros de recettes fiscales. Et je ne parle pas du gigantisme des autres fraudes fiscales annuelles.

Alors que notre direction compte un grand nombre d'agents « potentiellement » concernés par les impacts négatifs (diminution des pensions, allongement de l'âge légal de départ à la retraite...) du projet du gouvernement, **Solidaires Finances Publiques 88**, avec l'ensemble des organisations syndicales du département (**CGT Finances Publiques, FO DGFIP et CFDT Finances Publiques**) et dans la dynamique nationale portée par nos organisations, s'inscrira pleinement dans le combat contre cette nouvelle réforme des retraites.

Monsieur le Président, vous l'aurez compris Solidaires Finances Publiques ne lâchera rien de ce qui a fait son identité, son authenticité. Nous continuerons plus que jamais en 2023 à nous mobiliser pour une DGFIP renforcée, reconnue, réhumanisée au service de l'intérêt général, de la justice fiscale, sociale et environnementale et pour un monde meilleur, plus juste, plus humain, plus solidaire.